

Réunion des Présidents d'associations

16 octobre 2023

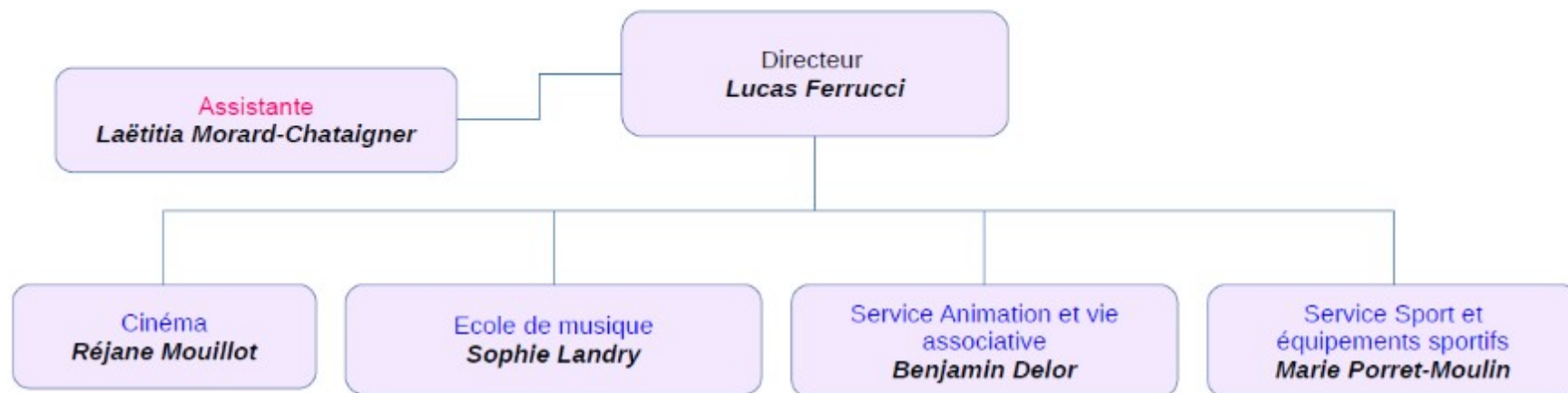
Le Pôle Culture, Animation et Vie Locale

- Missions :

Mise en œuvre de la politique municipale dans les domaines de la culture, du sport et de la vie associative

- Gestion de l'ensemble des équipements de ces secteurs
 - École de musique, cinéma, salle d'expositions, équipements sportifs, Arrosoir, Armand Pugnot, Chevalon, salles de réunions...
- Accompagnement de la vie des associations
 - Gestion et mise à disposition des salles et équipements
 - Soutien administratif (vie asso, obligations légales et administratives..), financier (subventions), logistique et technique (matériel, aide à la conception de projets), etc.

Le Pôle Culture, Animation de la Vie Locale



4 agents pour la réalisation de vos événements soit **5260 heures**

2 agents pour le suivi administratif de vos démarches soit **2200 heures**

Animation
Saliha Bouaziz

Réceptions
Saliha Bouaziz

Gestionnaire salles
Valérie Dalichoux

Logistique
Chef d'unité
William Legrand

Jean Claude Balzano
Nicolas Ducrettet
Akim Zouaoui

Piscine

Chef de bassin
Nathalie Despre

Accueil
Marlène Orjollet
Jean-Luc Rey

Maitres-nageurs
Didier Leblanc
Léa Lagouge

Gymnases
Nabil Elezaar

Voreppe et Vous



81 buvettes



3270 mails



12 ventes



13 000 flyers



180 heures EDL



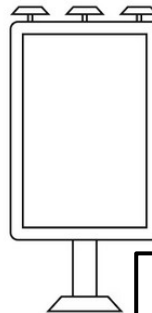
30 associations



252 livraisons



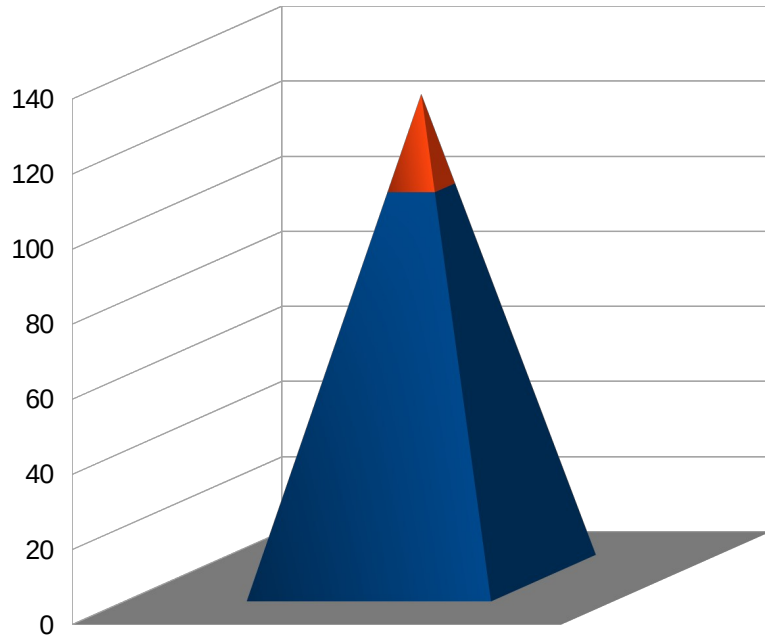
19012 Kms



150 parutions

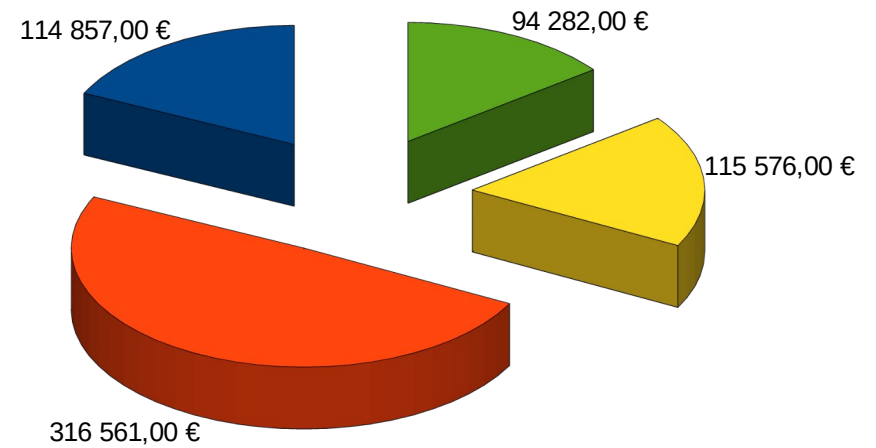
Voreppe et Vous

Associations Voreppines



- Associations soutenues par la Ville en 2022
- Associations n'ayant pas bénéficiées de soutien en 2022

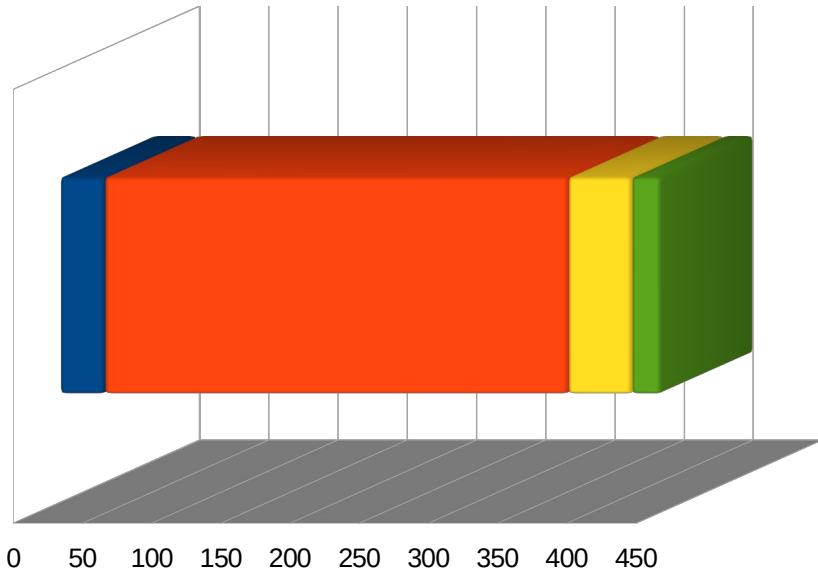
Répartition des **641 276 €** de soutien aux associations



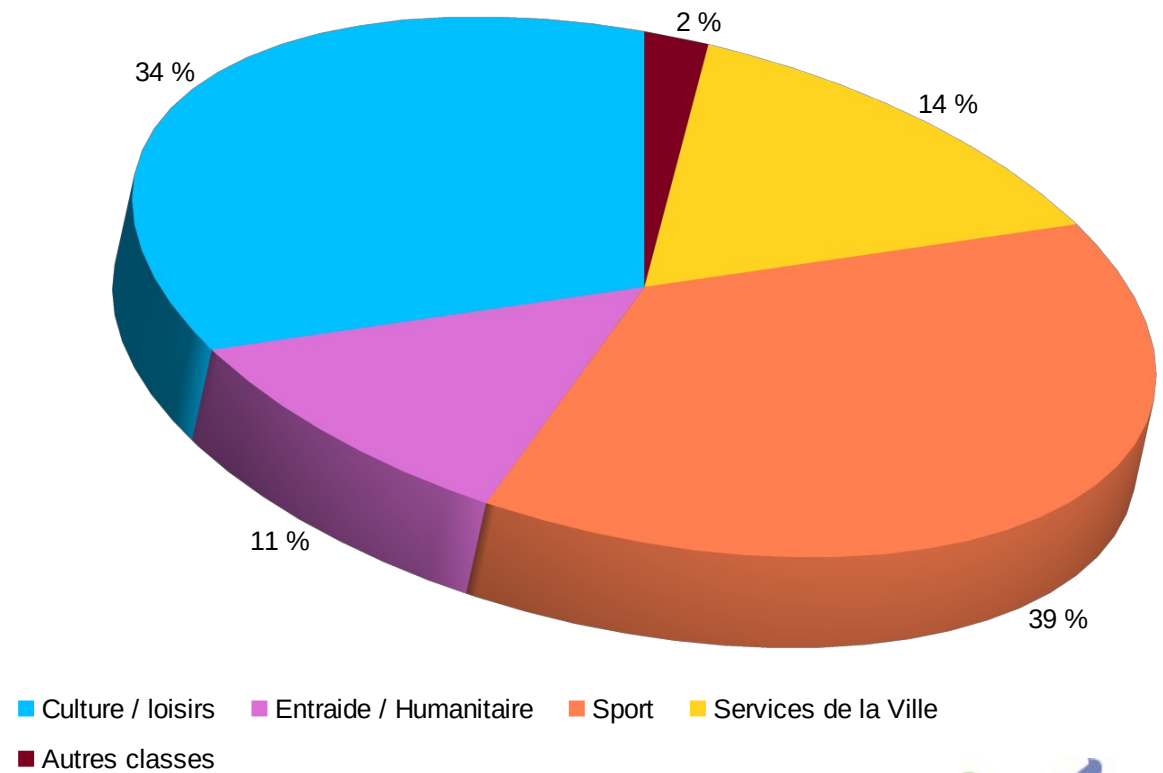
- Salles festives et réunions
- Créneaux Réguliers Sportifs
- Créneaux Réguliers Culturels et loisirs
- Subventions

Voreppe et Vous

Occupation des salles par type d'utilisateur



Occupation par catégorie associative



Voreppe, Ville Active & Sportive

- Prix décerné par le CNVAS
 - Il récompense :
 - Les initiatives / actions
 - Les politiques sportives cohérentes
 - La promotion des activités physiques, sportives et ludiques
 - L'accessibilité au plus grand nombre et tout au long de la vie
- 607 communes labellisées en France
 - 68 communes nouvellement labellisées en 2023
- Prochain RDV dans 3 ans pour obtenir un laurier supplémentaire

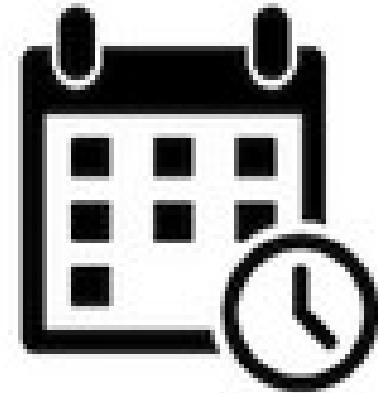
Procédures pour les associations

- Site internet : Rappel une page « kit associatif »
 - Rubrique « Culture, sport & loisirs »
 - Associations > Kit associatif
 - Clubs sportifs > Page OMS
 - Conseil de la Vie Associative
- **Dans le kit associatif** :
 - Autorisations à solliciter : buvette, vente au déballage, occupation du domaine public
 - Demande de subventions (fonctionnement, projet, animations été, OMS)
 - Modalités de mise à disposition des salles / matériels / mini-bus, remorque
 - Forum des associations

Mise à jour octobre 2023

Les Délais

- Demande de buvette
 - minimum 3 semaines avant la manifestation.
- Demande de vente au déballage
 - minimum 3 semaines avant la manifestation.
- Demande de matériel
 - minimum 3 semaines avant la manifestation.
- Formulaire de réservation ponctuelle de salle
 - minimum 1 mois avant la manifestation.



Contacts

- Rappel des adresses génériques/ et qui fait quoi ? :
 - vie-locale@ville-voreppe.fr
 - Démarches administratives
 - Subventions
 - soutien-logistique@ville-voreppe.fr
 - Demande matériel
 - Réservations salles
 - Autorisations buvettes, ventes au déballage
 - communication@ville-voreppe.fr
 - Demande impression
 - Demande de parution (Voreppe émoi, Affichage électronique)
 - Espace.public@ville-voreppe.fr
 - Occupation domaine public
 - Arrêté de voirie
- service-sports@ville-voreppe.fr
 - Demandes liées à l'utilisation des équipements sportifs

CONDITIONS		PACK 1	PACK 2	PACK 3	AVANTAGES	PACK 1	PACK 2	PACK 3	
CONTACT RÉFÉRENT	NOM DU CONTACT	✓	✓	✓	PACK VISIBILITÉ	✓	✓	✓	
	ADRESSE MAIL	✓							REPROGRAPHIE
	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE								GUIDE DES ASSOCIATIONS
				ÉCHO DES ASSOCIATIONS VÉMOI					
				PANNEAUX ÉLECTRONIQUES D'INFORMATION					
ÊTRE CONSTITUÉ EN ASSOCIATION DE LOI 1901		✓	✓	✓	STAND FORUM DES ASSOCIATIONS				
AVOIR SON SIÈGE À VOREPPE		✓	✓	✓	SALLE DE RÉUNION POUR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ¹	✓	✓	✓	
ASSISTER À LA RÉUNION DES PRÉSIDENTS			✓	✓	SOUTIEN LOGISTIQUE ¹		✓	✓	
AVOIR DANS SON BUREAU UN RÉSIDENT VOREPPIN			✓	✓	PRÊT DE VÉHICULE / REMORQUE ¹		✓	✓	
AVOIR UN MINIMUM DE 30 % D'ADHÉRENTS VOREPPINS			✓	✓	CRÉNEAUX RÉGULIERS D'ACTIVITÉ ¹		✓	✓	
ÊTRE SIGNATAIRE DE LA CHARTE DE LA VIE ASSOCIATIVE ⁴			✓	✓	LOCAUX DÉDIÉS ¹			✓	
S'ENGAGER DANS LE CONTRAT DE PARTENARIAT ⁴			✓	✓	LOCAUX DE STOCKAGE ¹			✓	
TRANSMETTRE LE BILAN ASSOCIATIF ⁴			✓	✓	SUBVENTION ²			✓	
S'ENGAGER DANS LE CONTRAT RÉPUBLICAIN ⁴			✓	✓		FONCTIONNEMENT			✓
PARTICIPER À DES ANIMATIONS DE LA VIE LOCALE				✓	PROJET	✓	✓	✓	
ÊTRE À JOUR DANS LA TRANSMISSION DES DOCUMENTS	STATUT	✓	✓	✓	GRATUITÉ SALLE FESTIVE ANIMATION VIE LOCALE ^{1 ET 3}		1 FOIS	2 FOIS	
	COMPTE RENDU D'AG	✓	✓	✓	SALLE FESTIVE TARIF ASSOCIATIF ¹ (20% DU TARIF VOREPPIN)	✓	✓	✓	
	BILAN MORAL		✓	✓					
	BILAN FINANCIER		✓	✓					

✓ INCLUS DANS LE PACK

¹ EN FONCTION DES DISPONIBILITÉS

² EN FONCTION DES CRÉDITS DISPONIBLES ET ÉGIBILITÉ DU DOSSIER

³ PAYANT AU-DELÀ DU NOMBRE DE GRATUITÉ ACCORDÉE (SAUF HUMANITAIRE,...)

⁴ POUR LES ASSOCIATIONS N'AVANT PAS DÉPOSÉ LA DEMANDE DE SUBVENTION

Partenariat Ville – Associations

- Salles municipale

- Objectifs :

- Dynamiser la vie locale et culturelle
 - Mise en avant des programmations culturelles

- Application

- Associations de pack 3

- Gratuité 2 fois par an (Arrosoir, Armand Pugnot, Chevalon),
 - Payant* pour les autres évènements sauf les évènements à caractère humanitaire, culturel et les collectes.

- Associations de pack 2

- Gratuité 1 fois par an (Arrosoir, Armand Pugnot, Chevalon),
 - Payant* pour les autres évènements sauf les évènements à caractère humanitaire, culturel et les collectes.

- Pour les autres associations de pack 1

- Payant* pour tous les évènements sauf les évènements à caractère humanitaire, culturel et les collectes.

* 20 %
du tarif Voreppins

Gratuit

- créneaux réguliers
- assemblée générale

Partenariat Ville – Associations

- Règlement et dossier mis à jour en 2023

- Fonctionnement

- Disponible à partir du mois de novembre sur le kit Associatif
- Délai de 1 mois pour faire les demandes
- Décembre / Janvier : arbitrage des demandes
- Février : Validation par le CD OMS (pour les Clubs OMS)
- Mars : Validation en Commission Animation puis au Conseil Municipal
- Avril : courrier de notification

* 2ème campagne en Juin
en fonction des crédits restants

- Projet

- Disponible à partir du mois de novembre sur le kit Associatif *
- Délai de 1 mois pour faire les demandes
- Décembre / Janvier : arbitrage des demandes
- Mars : Validation en Commission Animation puis au Conseil Municipal
- Avril : courrier de notification

Point Divers

- Mise en place d'une journée de formation à destination des associations

ERP

- Règles générales
- Sécurité incendie
- Sécurité des publics

Gestes qui sauvent

- P . A . S
- Gérer une hémorragie / plaie
- Perte de connaissance
- Arrêt cardio-respiratoire

Administration d'une association

- Rôle du CA
- Rôle du bureau
- Responsabilités

Questions Diverges